



Traité Erkhin

Michna 3 - Chapitre 6

אָף עַל פִּי שְׁאָמְרוּ:
תִּיבֵי עֶרְכִּין מִמַּשְׁכָּנִין אוֹתָן -
נוֹתֵנִין לוֹ מִזֶּזֶן שְׁלֹשִׁים יוֹם,
וְכִסּוֹת שָׁנִים עֶשֶׂר חֹדֶשׁ,
וּמִטָּה מְצֻעֶת,
וְסִגְדָּלִין, וְתַפְלִין;
לוֹ,
אֲבָל לֹא לְאִשְׁתּוֹ וְלֹא לְבָנָיו.
אִם הָיָה אָמֵן,
נוֹתֵנִין לוֹ שְׁנֵי כָּלִי אֱמָנוֹת מְכַל מִין לָמִין.
חֶרֶשׁ,
נוֹתֵנִין לוֹ שְׁנֵי מַעֲצָדִין וְשִׁתֵּי מִגְרוֹת.
רַבִּי אֱלִיעֶזֶר אוֹמֵר:
אִם הָיָה אֲכָר,
נוֹתֵנִין לוֹ אֶת צִמְדוֹ;
חֶמֶר,
נוֹתֵנִין לוֹ אֶת חֲמוּרוֹ:

Bien que [les Sages] aient dit : [En ce qui concerne ceux] qui sont tenus [au paiement] des évaluations, [le tribunal] reprend possession de leurs [biens pour payer leur dette envers le trésor du Beth HaMikdash ; néanmoins le trésorier] lui donne [la permission de garder de] la nourriture [pour] trente jours, et des vêtements [pour] douze mois, et un lit fait [de linge], et ses sandales, et ses tēfilines. Le trésorier lui [laisse ces objets, mais il] ne [laisse aucun objet] à sa femme ni à ses enfants. Si [celui qui est tenu de payer] était un artisan, [le trésorier] lui donne [la permission de conserver] deux outils de son métier de chaque type, [par exemple, pour] un charpentier, [le trésorier] lui donne [la permission de garder] deux herminettes [matzadin] et deux scies. Rabbi Eliezer dit : S'il était agriculteur, [le trésorier] lui donne [l'autorisation de garder] sa paire [de bœufs avec laquelle il laboure le champ]. S'il était ânier, [le trésorier] lui donne [l'autorisation de garder] son âne.



A la découverte du Beth Hamikdash

Un livre référence sur le Temple de Jérusalem. Une centaine d'illustrations et une description encyclopédique du Beth Hamikdash et de son histoire.

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions